

Le règlement du Congrès Olympique de Paris prévoyant la nomination de commissaires généraux, le président du Comité International vient de choisir pour remplir ces fonctions : MM. Paul Rousseau, André de Fouquières, le comte René de Montjou, Georges Rozet et J. Dalbanne.



Publication des Travaux du Congrès de Lausanne.

Le compte rendu in extenso du Congrès de Lausanne paraît ces jours-ci à Lausanne. Il forme un volume in-8° de 241 pages. Les personnes désireuses d'y souscrire sont priées d'envoyer un mandat de 4 fr. à l'Imprimerie Toso et C^{ie}, rue de la Louve, 8, à Lausanne, avec l'indication *lisible* de leurs nom et adresse. Joindre les frais d'envoi du volume s. v. p. (0,70 centimes).

